

56. Que pensez-vous du statut d'attaché et des conditions de leur formation ?

- Le statut des attachés est peu attractif, la formation est à revoir.
- Statut peu reconnu.
- Bonne formation.
- Peu de recul pour juger.
- Conditions de formation trop exigeantes au vu des responsabilités hiérarchiques dans l'institution
- Aucun avis à ce jour.
- Ce statut est un bon compromis entre expertise dans un domaine et prise de décision. Il permet de travailler en autonomie tout en étant en lien avec le directeur.
- Formation complète et intéressante, mais poste très dépendant des attentes et de la conception du travail du Directeur de rattachement. Le pire côtoie le meilleur...
- Il y a de nombreux attachés contractuels qui ont négocié des salaires beaucoup plus élevés que la grille d'attaché donc peut d'attractivité pour la titularisation sur ce grade.

Par contre la formation permet d'avoir des connaissances que les attachés contractuels n'ont pas. Autre difficulté, trouver un poste à la sortie de la formation.

- Pas assez rémunéré pour le niveau de responsabilité
La formation est trop loin, elle gagnerait à être décentralisée dans les régions.
- Selon la psychologie du Directeur en place, un AAH peut être vu comme : un second efficace, un fusible masquant une incompétence notoire, une personne avec une vision institutionnelle mais totalement coupée du terrain et se reposant exclusivement sur les ACH ou les personnes avec de la bouteille pour se contenter d'un rôle de contremaitre.
- Formation qui semble adaptée aux missions d'un.e attaché.e (tant sur la durée que sur la diversité des stages à effectuer).
Pas assez de connaissances sur le statut pour avoir un avis net.
- aucune réflexion
- positionnement des attachés assez difficile (très dépendant de la confiance accordée par la direction)
la formation couvrent trop de domaines (manque de spécialisation : RH, finances, gestion éco, activité,)
- STATUT SOUS EVALUE AU REGARD DES RESPONSABILITES
FORMATION GENERALISTE TRES INTERRESSANTE
- L'attaché est insuffisamment reconnu dans les grandes structures type CHU par rapport aux responsabilités et à la quantité de travail à fournir. Les primes sont insuffisantes par rapport aux concours FPE/FPT alors que les responsabilités sont de même niveau.

La formation est intéressante mais ne prépare pas suffisamment à la prise de poste et l'arrivée Sur le terrain.

- ras

- Pour ma part, tenant compte des responsabilités des AAH, la grille indiciaire devrait être revue. Quant au concours, il est regrettable qu'il ne soit imposé qu'aux titulaires qui souhaitent évoluer et qui se sentent capable de quitter famille et amis pour aller s'installer je ne sais où, pendant que les contractuels accèdent aux postes à ce grade et ce sur des échelons élevés et ce sans contraintes!!! De plus étant donné le niveau, il ne permet qu'aux élites d'accéder à la formation et laisse sur le côté des professionnels compétents et méritants, ce qui est source de démotivation. Sinon le côté positif, je trouve cette formation complète et enrichissante. Il n'est d'ailleurs pas difficile de reconnaître les AAH qui ont suivi cette formation.

- Pas assez de connaissance sur ce grade pour y répondre

- Pas assez de temps de stage.

- Le statut d AAH est peu attractif au regard des conditions d admission au concours et des responsabilités une fois en poste. Les responsabilités sont présentes mais pas la reconnaissance.

- C'est un statut utile au sein de la fonction publique, car il a vocation à occuper la plupart des fonctions supports de la fonction publique. Il peut à la fois encadrer des équipes, mais aussi avoir une responsabilité dans la production de divers contenus.

A ce titre, c'est parfois considéré comme une fonction un peu « batarde » qui doit être bien définis. Toute la difficulté de la formation est d'être suffisamment généraliste pour garder l'essence du statut d'attaché, mais de bien définir son rôle.

- Les stages proposés lors de la formation sont une nécessité pour appréhender au mieux le poste, connaître l'environnement.

Un attaché doit être une personne responsable, ferme en tant utile, être présent pour ses agents, avoir une bonne compréhension du service.

- La voie d'accès au grade est à mon sens trop lourde quand on est un agent en poste avec une solide expérience. Il est difficile d'accepter d'avoir un diplôme élevé, d'avoir développé de solides compétences dans son domaine d'activité et de devoir malgré tout passer un concours nécessitant autant de préparation. Devoir gérer sa propre charge de travail, sa vie personnelle tout en préparant un concours aussi relevé n'est pas simple du tout! Et au final les grilles de rémunération ne sont pas les plus attractives si l'on compare aux efforts à fournir pour accéder au grade.

- Les contractuels sont recrutés pour pallier à des absences de compétences à un instant T.

Pour les contractuels ayant une expérience professionnelle suffisante (> 10 ans), les conditions de titularisation sont très fortement défavorables (échelon minimum, puis salaire qui stagne entre 10 à 20 ans pour réaccéder à l'échelon détenu au moment du passage des concours), ce qui freine considérablement les titularisations de ces personnes.

A défaut de pouvoir être titularisés, il serait intéressant de faire accéder ces contractuels aux mêmes droits qu'eux, notamment pour la prime de service qui peut concerner chaque personnel de l'établissement à partir du moment où il a fait ses preuves et rend les mêmes services que les titulaires chaque année depuis plusieurs années.....

- Le statut n'assure pas la légitime reconnaissance des multiples connaissances et compétences exercées par les AAH.

Cette situation est frustrante dans un contexte d'exigences accrues.

- Statut d'AAH qui n'attire pas vraiment aujourd'hui compte tenu des grilles de rémunération qui ne sont pas en adéquation avec le niveau de responsabilités découlant d'un poste d'Attaché et les missions confiées

- J'ai travaillé 15 ans dans le privé et j'y ai beaucoup plus appris qu'en 15 ans dans la fonction hospitalière.

En 15 ans, j'ai perdu 30% de mes agents avec un volume d'activité multiplié par 300.

La demande de compétence s'est accélérée sur beaucoup de domaines mais sans aucune reconnaissance salariale. En 15 ans, j'ai eu 6% d'augmentation salariale et je fais environ 70 heures/semaine. La DRH ne m'a jamais rien proposé en terme de formation ou d'évolution.

- pas d'avis ; je ne suis pas informée sur le statut et les conditions de formation

- J'ai été recrutée comme AAH en CDI (contractuelle) et ai du mal à percevoir "l'intérêt" de passer ce concours pour la suite de mon parcours professionnel. Quels postes me seraient ouverts une fois ce concours passé qui ne seraient pas accessibles pour un contractuel?

- Je pense qu'il manque un vrai socle opérationnel en management.

- Le statut n'est pas assez rémunérateur en début de carrière.

Pourquoi passer le concours et financer une année de formation sur ses fonds propres quand on peut bénéficier d'un avancement au choix, en étant positionné sur le même grade de classe normale. Aucun avantage à passer par le biais du concours

- Sans avis

- Suivre une formation Rennes durant un an, sans savoir si mon affectation sera près de mon lieu de résidence familiale m'ont toujours freinée pour passer le concours.

- Reconnaissance insuffisante du statut des AAH, notamment la rémunération

- le statut d'attaché m'intéresse. Or je suis freinée par le concours d'accès au cycle préparatoire. Je trouve cela compliqué de passer un concours pour rentrer dans un cycle préparatoire. Je viens tout juste d'être titularisé sur le grade d'ACH après avoir passé le concours, je ne sais pas si je tenterai le concours l'année prochaine. De plus en plus d'attachés sont embauchés en CDI, je me pose la question du bénéfice du concours???

- Il y a une inégalité de traitement entre les différents établissements;

Ainsi les CH permettent plus facilement que les CHRU les nominations au choix.

- Rémunération trop basse. Peu d'évolution possible.

- les promotions récentes semblent mieux formées que leurs aînés, qui ont un déficit de formation notamment en Management.

- Investissement personnel très important. Vie personnelle et contraintes financières pendant 1 an.

- Formation pas assez technique, d'où une compétence très généraliste et pas aussi pointue que celle de contractuels recrutés avec le profil type sur leur poste.

- nombreux métiers intéressants, intitulé du grade peu clair et évocateur à l'extérieur. peu intéressant financièrement de tenter le concours quand on est déjà sur un poste d'attaché contractuel si ce n'est pour des mutations ou détachements qui seraient plus simples

- J'ai répondu en prenant les données du poste que j'occupai (AAH CDi) avant de passer la prépa Ehesp et les concours DH, d3s et AAH. Pour moi le statut AAH souffre d'un manque de reconnaissance professionnelle. La formation en alternance me semblerait adapté pour les 3 concours DH et D3S et AAH.